

domaine se sont étendues et si un nombre suffisant d'ingénieurs en connaît les applications pratiques, le gouvernement a l'habitude de laisser de côté l'aspect des travaux de génie et de mise au point tout en continuant à s'occuper de la recherche et de la réglementation.

27. Deux précédents surgissent à l'esprit, et qui ont été posés tous deux en Angleterre, c'est-à-dire dans un pays où le régime de libre entreprise n'est pas aussi fermement établi qu'au Canada.

28. Environ dix années avant la Seconde Guerre mondiale, sir Frank Whittle avait découvert le principe du moteur à réaction. Quand il eut mis son idée à exécution en 1939, le gouvernement s'appropriä la société *Power Jets Limited*, que Whittle et deux de ses collègues avait fondée pour mettre au point son moteur.

29. Quand le moteur eut parcouru les premiers stades de l'élaboration et qu'il fut évident qu'on pourrait l'utiliser de plusieurs façons dans le domaine militaire et commercial, le gouvernement en confia la mise au point et les travaux de génie à l'industrie privée, et continua à s'occuper de la recherche et de la réglementation. On a suivi le même processus général au Canada dans le domaine du moteur à réaction. C'est le CNR et plus tard la société de l'État Turbo Research Limited qui ont exécuté les premiers travaux de notre programme de recherches et de mise au point. Quand on a décidé de concevoir, mettre au point et fabriquer dans notre pays un moteur entièrement canadien, la tâche en a été confiée à la société A. V. Roe Canada Ltd., et le CNR ne s'adonna plus qu'à la recherche pure.

30. Le second précédent a été posé dans le domaine de l'énergie nucléaire. Quand les britanniques ont décidé de travailler à la mise au point de l'énergie nucléaire, ils ont établi la division industrielle de l'Administration de l'énergie atomique aux fins de dresser les plans d'un prototype; il s'agissait de la centrale de Calder Hall qui jouit maintenant d'une renommée enviable.

31. Après avoir atteint d'heureux résultats, l'Administration avec sagesse confia la responsabilité de la conception, de la mise au point et de la construction de toutes les centrales commerciales d'énergie éventuelles de ce type général à l'industrie privée. Au moins sept* centrales d'énergie importantes d'une moyenne de 430,000 kw. chacune sont maintenant parachevées par l'industrie privée.

32. D'aucuns peuvent dire que nous faisons la même chose au Canada. Mais, à mon avis, ce n'est pas le cas et en réalité nous avons mis la charrue devant les bœufs. Les plans du prototype NPD-2 sont dressés par la société Canadian General Electric et la centrale d'énergie complète de Douglas Point comprenant un réacteur CANDU est conçu par la division des centrales d'énergie nucléaire de l'AECL. Ne serait-il pas préférable et plus logique si l'AECL faisait porter ses efforts sur la mise au point complète du prototype NPD-2 et laissait à l'industrie privée la tâche de la conception des centrales commerciales d'énergie?

L'aspect économique

33. La seconde raison pour laquelle je prétends que l'AECL ne devrait pas effectuer de travaux techniques dans le domaine de l'énergie nucléaire est fondée sur les motifs plus fondamentaux, c'est-à-dire sur des motifs d'ordre économique.

34. Il fallait que les travaux de base dans le domaine de la recherche et de la mise au point à l'égard de l'énergie nucléaire, soient effectués par le gouvernement. Ces travaux étaient dispendieux et les résultats en étaient incer-

*Ce sont les centrales de Berkeley (275 Mw), Bradwell (300 Mw), Hunterston (325 Mw), Hinkley Point (500 Mw), Trawsfynydd (500 Mw), Dungeness (550 Mw) et Sizewell (550 Mw).